



MOBILITÉ

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Plus d'informations sur
www.agglo-cambrai.fr

Communauté
d'agglomération
de Cambrai



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI ACCOMPAGNE SES HABITANTS DANS LEUR MOBILITÉ !

> LES CRITÈRES DE CE DISPOSITIF

- *Tranche d'âge : 17-35 ans*
- *Etre demandeur d'emploi, être en dispositif d'accompagnement à la mission locale ou inscrit à pôle emploi ; être stagiaire en formation professionnelle ou apprenti ;*
- *Critères de ressources : Le revenu fiscal est inférieur à 28 200 € pour une personne fiscalement autonome, ou à 44 250 € pour les personnes mariées, pacsées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.*
- *Ne pas avoir déjà obtenu son permis de conduire ;*
- *Résider sur le territoire de la communauté d'agglomération depuis plus de 6 mois.*
- *Être inscrit dans une auto-école après le 1er septembre 2022.*